

## Une profession en attente d'un statut



La gestion de patrimoine est devenue incontournable. Mais choisir son conseiller reste hasardeux. Rencontre avec deux de ces professionnels qui témoignent d'une activité en pleine mutation qui souffre d'un manque de reconnaissance.

Anne-Chloé Foirry

Forts d'une vingtaine d'années d'expérience dans le secteur bancaire et l'assurance, Alain Lecocq et Michel Planchat ont décidé en 2002 de s'installer en tant que conseillers en gestion de patrimoine indépendants. Les deux associés ont ouvert une agence à vichy en 2003 puis à Clermont en 2004 sous l'enseigne Patrimoine Consultant.

Un pari réussi puisque le cabinet compte aujourd'hui dix collaborateurs et gère près de 1.300 clients venant de tous les horizons. « La gestion de patrimoine n'est pas réservée aux grandes fortunes. Notre clientèle, c'est à la fois le chef de famille qui souhaite préparer sa retraite, protéger ses enfants et le chef d'entreprise, l'artisan ou la profession libérale dont le souci est de valoriser le patrimoine professionnel », précise Michel Planchat.

Un métier, qui, comme le rappelle Alain Lecocq, « nécessite de solides compétences juridiques puisqu'il s'agit d'établir un diagnostic de la situation familiale et financière et de préconiser des produits financés adaptés ». Le fait de travailler en indépendant permet, selon eux, une relation personnalisée avec le client et un plus large choix de produits financiers proposés.

Depuis la crise financière, un métier en vogue qui attire de plus de plus de clients au détriment des banques. « Nous avons récupéré les déçus de la banque. La profession se porte bien mais évolue », estime Michel Planchat en précisant que « les clients veulent mieux comprendre les produits financiers que nous leur proposons et souhaitent des conseils plus pointus ».

Les cabinets de gestion de patrimoine doivent donc s'adapter, dans un contexte réglementaire compliqué, où l'évolution de leur statut est à nouveau en débat (lire ci-contre). « N'importe qui aujourd'hui peut se revendiquer conseiller en gestion de patrimoine. La profession souffre d'un manque de reconnaissance », regrette Alain Lecocq. La création d'un statut permettrait à ces professionnels de disposer d'un cadre juridique et d'un titre reconnu. Une réforme attendue mais qui, selon Michel Planchat, pour être vraiment satisfaisante « devrait être généralisée au monde de la finance dans sa globalité ».